

**SESSION ORDINAIRE**  
~~~~~  
**PROCES-VERBAL**  
**REUNION DU VENDREDI 5 JUIIN 2020**  
~~~~~

L'an deux mil vingt, le cinq juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés à la salle des associations, place de l'église 17230 ANDILLY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 29 mai 2020, conformément à l'article L. 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mesdames Dominique **ROBIGO**, Diane **DE BARROS**, Françoise **AUDIGEOS**, Alexandra **GIAI-GIANETTO**, Aurélie **COUTANT**, Béatrice **OLGIATI**, Martine **GIRAUD**, Caroline **SOULIÉ**, Karine **DUPRAZ** et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Gérard **PROUST**, Philippe **NÉRON**, Francis **GUÉRIN**, Christophe **BOUCARD**, Christophe **VANWALLEGHEM**, Jean-Marc **GAUTHEREAU**, Frédéric **DEROCQ** (*arrivée à 18 h 20*), Aurélien **MARTY**, Patrice **QUERNET**.

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, ont, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame Aurélie **COUTANT** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il n'y a pas de lecture du compte-rendu de la réunion du **25 mai 2020**, le Conseil Municipal en ayant déjà pris connaissance lors de l'envoi des convocations à la présente séance. Ce compte-rendu n'appelle aucune observation et est approuvé à la majorité des présents.

Ensuite, Monsieur le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour s'établit comme suit :

- Validation du règlement intérieur du Conseil Municipal,
- Etablissement de commissions communales et désignation des membres,
- Election des délégués communaux au sein des organismes partenaires,
- Annulation des loyers commerciaux dans le contexte COVID-19
- Prime exceptionnelle pour les agents communaux dans le contexte COVID-19,
- Vote des avenants au marché de la salle des associations,
- Vote de chèques cadeaux au personnel pour Noël 2019 –La Poste,
- Acquisition d'un nouveau matériel pour la cuisine scolaire,
- Demande de subvention – travaux école de « Sérigny »
- Informations,
- Questions diverses.

.../...

## ORDRE DU JOUR

---

### **I – Validation du règlement intérieur du Conseil Municipal :**

*Délibération  
n° 2020/11*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, conformément à l'article L. 2112-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 1 000 habitants doivent établir leur règlement intérieur dans les 6 mois suivant l'installation du nouveau conseil municipal.

Le projet de règlement intérieur a été transmis à chaque conseiller municipal et les remarques ont été intégrées dans ce document.

Cependant, une dernière modification a été apportée au niveau des commissions municipales. En effet, la commission n° 3 proposée « action sociale » a été supprimée car Monsieur le Maire estime qu'elle fait double emploi avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Par contre, il pense être nécessaire de créer une commission « Développement durable et énergies renouvelables » afin de développer le projet éolien et participer au développement des énergies solaires.

Après discussion, le Conseil Municipal (**18 votants – 18 pour**) valide le règlement intérieur du Conseil Municipal.

### **II – Etablissement des commissions communales et désignation des membres :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, afin d'étudier et de préparer les questions évoquées au Conseil Municipal, la mise en place de commissions communales.

Pour chaque commission, Monsieur le Maire soumet une liste de membres. Aucune autre liste et aucun autre membre ne se sont proposés.

Après en avoir délibéré, il est décidé (**18 votants – 18 pour**), dans les conditions fixées par l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Locales Territoriales, de créer les commissions suivantes et de nommer les membres qui y siégeront.

Ces commissions seront au nombre de **11**.

Monsieur le Maire est Président de droit de chaque commission.

- **Commission n° 1 : Affaires générales, ressources humaines et grands projets**

Conseillers Municipaux Membres : Mme Diane **DE BARROS**,  
Mme Alexandra **GIAI-GIANETTO**, Mme Béatrice **OLGIATI**,  
Mme Aurélie **COUTANT** et M. Jean-Marc **GAUTHEREAU**.

- **Commission n° 2 : Développement urbain, voirie et chemins communaux**

Conseillers Municipaux Membres : M. Frédéric **DEROCQ**, M. Philippe **NÉRON**, M. Christophe **BOUCARD**, Mme Martine **GIRAUD** et M. Patrice **QUERNET**.

- **Commission n° 3 : Développement durable et énergies renouvelables**

Conseillers Municipaux Membres : M. Frédéric **DEROCQ**, Mme Karine **DUPRAZ** et M. Christophe **VANWALLEGHEM**.

.../...

.../...

- **Commission n° 4 : Bâtiments communaux et valorisation énergétique**  
Conseillers Municipaux Membres : M. Gérard **PROUST**, M. Frédéric **DEROCQ**, M. Francis **GUÉRIN**, M. Philippe **NÉRON**, Mme Dominique **ROBIGO** et M. Christophe **VANWALLEGHEM**.
- **Commission n° 5 : Education, jeunesse et citoyenneté**  
Conseillers Municipaux Membres : Mme Béatrice **OLGIATI**, Mme Caroline **SOULIÉ** et Mme Alexandra **GIAI-GIANETTO**.
- **Commission n° 6 : Vie associative, sports et cérémonies**  
Conseillers Municipaux Membres : Mme Aurélie **COUTANT**, M. Francis **GUÉRIN**, Mme Diane **DE BARROS**, Mme Françoise **AUDIGEOS**, Mme Caroline **SOULIÉ** et M. Christophe **VANWALLEGHEM**.
- **Commission n° 7 : Cimetière, communication et services publics**  
Conseillers Municipaux Membres : Mme Diane **DE BARROS**, Mme Dominique **ROBIGO**, M. Gérard **PROUST** et Mme Caroline **SOULIÉ**.
- **Commission n° 8 : Gestion des outils informatiques, démocratie participative et développement économique local**  
Conseillers Municipaux Membres : M. Aurélien **MARTY**, M. Francis **GUÉRIN**, Mme Martine **GIRAUD**, Mme Françoise **AUDIGEOS** et M. Christophe **VANWALLEGHEM**.
- **Commission n° 9 : Appels d'offres**  
Conseillers Municipaux Membres :
  - \* Titulaires : M. Philippe **NÉRON**, M. Frédéric **DEROCQ** et Mme Karine **DUPRAZ**.
  - \* Suppléants : Mme Dominique **ROBIGO**, Mme Béatrice **OLGIATI** et M. Gérard **PROUST**.
- **Commission n° 10 : Finances**  
Conseillers Municipaux Membres : Mme Karine **DUPRAZ**, M. Francis **GUÉRIN**, Mme Béatrice **OLGIATI**, M. Jean-Marc **GAUTHEREAU**, Mme Dominique **ROBIGO**, M. Christophe **BOUCARD**, Mme Diane **DE BARROS** et Mme Aurélie **COUTANT**.
- **Commission n° 11 : Commission de délégation des services publics**  
Conseillers Municipaux Membres :
  - \* Titulaires : M. Philippe **NÉRON**, M. Frédéric **DEROCQ** et Mme Karine **DUPRAZ**.
  - \* Suppléants : Mme Dominique **ROBIGO**, Mme Béatrice **OLGIATI** et M. Gérard **PROUST**.

Les vice-présidents seront nommés lors de la première réunion de chaque commission.

.../...

.../...

**III – Election des délégués communaux au sein des organismes partenaires :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'après renouvellement des Conseils Municipaux, en application des articles L. 2121-33 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein des organismes extérieurs et des structures intercommunales.

Pour chaque délégation, Monsieur le Maire fait une proposition. Aucune autre proposition n'est faite.

Après délibération, le Conseil Municipal (**18 votants – 18 pour**) décide de désigner les délégués suivants :

Délibération  
n° 2020/13

- **Syndicat Départemental de la Voirie :**  
Délégué titulaire : M. Philippe **NÉRON.**
- **EAU 17 (anciennement Syndicat des Eaux de la Chte-Mme) :**  
Délégué titulaire : M. Philippe **NÉRON.**  
Délégué suppléant : M. Christophe **BOUCARD.**
- **Syndicat Départemental d'Electrification (S.D.E.E.R.) :**  
Délégués titulaires : M. Philippe **NÉRON.**  
M. Christophe **BOUCARD.**
- **Syndicat Mixte pour l'Informatisation (SMIC 17) :**  
Délégué titulaire : M. Francis **GUÉRIN.**
- **Parc Interrégional du Marais Poitevin :**  
Délégué titulaire : Mme Caroline **SOULIÉ.**  
Délégué suppléant : Mme Karine **DUPRAZ.**
- **Union des Marais du Département de Chte-Mme (UNIMA) :**  
Délégué titulaire : M. Christophe **BOUCARD.**
- **Association Foncière de Remembrement d'ANDILLY :**  
Membre élu : Mme Diane **DE BARROS.**
- **Comité National d'Action Sociale (CNAS) :**  
Représentant de la Municipalité : Mme Dominique **ROBIGO.**  
Représentant du personnel : M. Thomas **MULLER.**
- **Correspondant Défense :**  
M. Aurélien **MARTY.**
- **Solidarité du Pays Marandais :**  
Délégués titulaires : Mme Dominique **ROBIGO.**  
Mme Alexandra **GIAI-GIANETTO.**

**IV – Annulation des loyers commerciaux (épicerie/salon de coiffure) dans le contexte COVID-19 :**

Délibération  
n° 2020/14

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que les commerces locaux occupant des locaux communaux qui ont été fermés pendant la période de confinement en ont beaucoup souffert. Cela concerne : le bureau de poste, l'épicerie et le salon de coiffure.

.../...

.../...

De ce fait, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal d'exonérer les 2 commerces indépendants de 3 mois de loyers afin de participer à leurs relances économiques.

A l'unanimité, le Conseil Municipal (**18 votants – 18 pour**) accepte l'exonération de 3 mois de loyers pour l'épicerie et le salon de coiffure. Monsieur le Directeur Général des Services sera chargé de faire appliquer cette délibération.

Madame Karine **DUPRAZ** demande à Monsieur le Maire s'il a des informations sur les entreprises qui pourraient être en difficultés sur le territoire.

Monsieur le Maire lui répond que hormis l'entreprise **SOFAMO** qui repris son activité plus tôt que la fin du confinement et à un rythme soutenu, le « **Bistrot gourmand** » et la cave à bières « **Le Hangar** » ont été fortement impactés par cette période.

La commune a soutenu ces 2 commerces en les aidant à mettre en place de la vente à emporter : mise en place d'une épicerie, de plats préparés... mais ces entreprises familiales n'avaient plus de revenus et des charges à payer.

Malheureusement, les aides de l'Etat ne seront pas suffisantes pour parer à ces manquements. Une rencontre avec la **Communauté de Communes Aunis Atlantique** a été organisée afin de voir quelles mesures gouvernementales pourraient leur venir en aide.

Concernant l'entreprise **CONCEPT EVENEMENT**, tous les contrats de juin et septembre ont été annulés. La reprise est à prévoir seulement pour la fin de l'année.

Beaucoup d'entreprises sont à la limite de la faillite. La solidarité s'est mise en place pendant la période de confinement mais n'a pas été poursuivie par la suite.

Monsieur le Maire encourage la population à faire vivre les commerces communaux.

Madame Karine **DUPRAZ** questionne Monsieur le Maire sur la proposition d'installation d'une franchise à la place du magasin **ECOBOIS** qui devait avoir lieu début mai 2020.

Monsieur le Maire lui répond que ce devait être une enseigne de vide-grenier qui devait voir le jour mais l'échéance d'ouverture a été reportée suite aux mesures de lutte contre le COVID-19. De plus, les relations entre les anciens propriétaires et les nouveaux locataires se sont compliquées donc le projet a été annulé.

*Arrivée de Monsieur Frédéric **DEROCQ** à 18 h 20.*

#### **V – Prime exceptionnelle pour les agents communaux dans le contexte COVID-19 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la crise du COVID-19 a débuté à la veille des élections municipales et que des mesures sanitaires ont été prononcées pour débiter la période de confinement au 17 mars 2020.

De ce fait, une partie des agents communaux n'ont plus travaillé. D'autres ont continué à assurer le service public. Leur travail a permis à la commune de rester active, de porter assistance aux personnes en difficulté, de maintenir l'accueil des enfants de personnel soignant avant qu'il ne soit déplacé à **VILLEDoux**, d'assurer l'entretien de la commune...

Certaines personnes ont été mobilisées ponctuellement, environ 15 jours sur l'école maternelle ; d'autres de manière régulière, du début à la fin du confinement.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal de récompenser les agents mobilisés grâce aux versements de primes exceptionnelles, suite aux propositions faites par l'état, se basant sur les seuils appliqués au sein de la fonction publique d'état.

Délibération  
n° 2020/15

.../...

.../...

Le montant de la prime est modulable en fonction de la durée de mobilisation des agents, soit :

- 330 € pour un agent mobilisé ponctuellement,
- 660 € pour un agent mobilisé régulièrement,
- 1 000 € pour un agent mobilisé plus que d'ordinaire.

ce qui représente :

- 3 640 € pour le service administratif,
- 1 320 € pour le service technique,
- 660 € pour l'entretien,
- 1 320 € pour le service restauration,
- 1 650 € pour les ATSEM/animateurs.

soit un montant global de **8 590 €**.

A l'unanimité, le Conseil Municipal (**19 votants – 19 pour**) autorise Monsieur le Maire à procéder aux versements de ces primes exceptionnelles pour un montant global de **8 590 €**. Monsieur le Directeur Général des Services sera chargé de faire appliquer cette délibération.

#### **VI – Vote des avenants au marché de la salle des associations :**

Dans le cadre de la restructuration d'une salle des associations et la création d'un salon de coiffure, Monsieur le Maire présente les avenants suivants :

Délibération  
n° 2020/16

- avenant n° 2 : **COUDRONNIÈRE**  
(lot 5 – Menuiseries intérieures)

Cet avenant concerne une plus-value due à l'habillage de devant de scène et la modification d'une trappe pour un montant de **1 824,00 € H.T.** ou **2 188,80 € T.T.C.**

En conséquence, le montant initial du marché qui était de **25 622,10 € H.T.** ou **30 746,52 € T.T.C.** passe après avenant n° 1 à **19 846,10 € H.T.** ou **23 815,32 € T.T.C.** et passe après avenant n° 2 à **21 670,10 € H.T.** ou **26 004,12 € T.T.C.**

- avenant n° 1 : **COMELEC**  
(lot 10 – Electricité, courants faibles)

Cet avenant concerne une plus-value due à des travaux complémentaires au niveau du salon de coiffure d'un montant plus élevé que celui prévu initialement au marché, soit d'un montant de **1 378,00 € H.T.** ou **1 653,60 € T.T.C.**

En conséquence, le montant initial du marché qui était de **42 888,00 € H.T.** ou **51 465,60 € T.T.C.** passe après avenant n° 1 à **44 266,00 € H.T.** ou **53 119,20 € T.T.C.**

- avenant n° 2 : **COMELEC**  
(lot 10 – Electricité, courants faibles)

Cet avenant concerne une plus-value due à des travaux complémentaires dans la salle pour un montant de **777,00 € H.T.** ou **932,40 € T.T.C.**

En conséquence, le montant initial du marché qui était de **42 888,00 € H.T.** ou **51 465,60 € T.T.C.** et après avenant n° 1 passe à **44 266,00 € H.T.** ou **53 119,20 € T.T.C.** et passe après avenant n° 2 à **45 043,00 € H.T.** ou **54 051,60 € T.T.C.**

.../...

.../...

En conséquence, le montant initial du marché qui était de **78 000,00 € H.T.** ou **93 600,00 € T.T.C.** passe après avenant n° 1 à **78 298,49 € H.T.** ou **93 958,19 € T.T.C.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et, après discussion, le Conseil Municipal (**19 votants – 19 pour**) accepte les avenants des entreprises **COUDRONNIÈRE, COMELEC** et **HERVÉ THERMIQUE** et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

- honoraires : **SPIRALE 17**  
(Architecte)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le cabinet d'architectes avait fait 2 demandes de revalorisation de ses honoraires qui lui avaient été refusées lors des réunions de Conseil Municipaux en date du 12 juin 2019 et du 16 octobre 2019.

Il réitère sa demande d'un montant de **9 500,00 € H.T.** ou **11 400,00 € T.T.C.**, qui correspond à la revalorisation demandée en conséquence de l'accroissement du montant total du marché en cours de chantier.

Monsieur le Maire précise que la situation est bloquée et, pour éviter de devoir régler cette affaire devant le Tribunal, la solution serait de clôturer ce chantier de manière convenable malgré les malfaçons constatées.

Le vote de la délibération permettra de payer le cabinet mais le règlement sera conditionné à l'acquittement de certaines obligations par l'architecte.

Madame Karine **DUPRAZ** ajoute qu'elle regrette les erreurs d'estimation dès le départ du chantier et que le cahier des charges n'était pas assez précis.

Monsieur le Maire en convient mais souhaite que les factures puissent être réglées afin de rester en bons termes avec les entreprises et que la commune puisse bénéficier de la subvention allouée par le Conseil Départemental, qui sera utile pour de futurs projets.

En conséquence et après discussion, le Conseil Municipal (**19 votants – 17 pour – 2 abstentions**) décide d'accepter cette demande de revalorisation des honoraires de **SPIRALE 17** pour un montant de **9 500,00 € H.T.** ou **11 400,00 € T.T.C.**

#### **VII – Vote des chèques cadeaux au personnel pour Noël 2019 – La Poste :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune offre habituellement des chèques cadeaux à ses agents à la période de Noël.

Cette année, la trésorerie demande à ce qu'une délibération soit prise pour justifier cette action et pouvoir régler la facture de La Poste d'un montant de **1 640,00 €.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal (**19 votants – 19 pour**) accepte le paiement des chèques cadeaux distribués au personnel pour le Noël 2019 d'un montant de **1 640,00 €.**

Délibération  
n° 2020/17

#### **VIII – Acquisition d'un nouveau matériel pour la cuisine scolaire :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de remplacement du matériel de cuisson réalisée par le cuisinier du restaurant scolaire concernant une sauteuse basculante électrique et un module 4 foyers infrarouges sur placard.

.../...

.../...

2 devis sont présentés :

- **CASSERON** **8 250,00 € H.T. ou 9 900,00 € T.T.C.**
- **ERCO** **9 368,69 € H.T. ou 11 242,43 € T.T.C.**

Monsieur le Maire précise que le cuisinier a émis une préférence pour l'entreprise **ERCO** car ils ont du matériel fiable, 100 % de fabrication française et ils disposent d'un service après-vente efficace au vu de ses précédentes expériences avec cette enseigne.

Monsieur le Maire signale que la commune n'a pas l'obligation de choisir le moins cher des devis mais le « mieux-disant » et qu'il est peut-être pertinent de suivre l'avis des agents utilisateurs du matériel.

A l'unanimité, le Conseil Municipal (**19 votants – 19 pour**) décide de retenir la proposition de l'entreprise **ERCO** pour un montant de **9 368,69 € H.T. ou 11 242,43 € T.T.C.** afin de garantir une meilleure qualité de service.

### **IX – Demande de subvention – travaux école de « Sérigny » :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'isolation et de réfection du préau, réalisés par l'entreprise **ENALUT**, sont en cours à l'école élémentaire de « Sérigny ». Ils seront terminés durant la période estivale.

Les 2 devis retenus de cette entreprise sont les suivants :

- isolation de l'école **11 435,00 € H.T. ou 13 722,00 € T.T.C.**
- habillage bois du préau **11 660,00 € H.T. ou 13 992,00 € T.T.C.**

Monsieur le Maire précise que, contrairement à la procédure normale, les travaux ont débuté avant la promesse de subvention mais que la situation COVID-19 (non présence des enfants) a justifié d'aller plus vite.

Monsieur le Maire demande à Mme Karine **DUPRAZ**, Conseillère départementale, de préciser à quelle hauteur ces travaux peuvent être subventionnés.

Madame Karine **DUPRAZ** répond que ces travaux entrent dans le cadre d'une subvention exceptionnelle accordée aux écoles primaires pour les communes de moins de 5 000 habitants et qu'elle se situe à hauteur de 30 % du montant des travaux hors taxes.

Egalement, il a été demandé aux agents des services techniques de profiter de la période de confinement pour procéder au ravalement de façade du bâtiment scolaire.

Madame Karine **DUPRAZ** fait part d'une demande de la directrice d'école sur une problématique due à l'implantation des buts de foot. En effet, elle souhaite qu'un revêtement adapté soit installé et si les enseignantes auraient la possibilité de faire un verger.

Monsieur le Maire propose de supprimer l'avancée d'herbe existante en la remplaçant par de l'enrobé afin d'obtenir une cour de dimension plus carrée ; d'installer une surface synthétique au niveau des buts de foot et le fond de la cour en espace enherbée pourrait servir à leurs futures plantations.

Après discussion, le Conseil Municipal (**19 votants – 19 pour**) accepte que Monsieur le Maire procède à la demande officielle de subvention relative aux travaux d'isolation et de réfection du préau de l'école élémentaire de « Sérigny ».

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que des travaux ont été entrepris par l'entreprise **E.M.G.T.P.** sur le chemin de la Prée afin de réhabiliter une partie de cette voie en très mauvais état.

Afin de pouvoir obtenir une subvention par la **Communauté de Communes Aunis Atlantique**, il est nécessaire qu'une délibération soit prise.

.../...



.../...

Le montant de ces travaux s'élève à **7 500,00 € H.T.** ou **9 000,00 € T.T.C.**

La subvention accordée sera à hauteur de 50 % du montant hors taxes des travaux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal (**19 votants – 19 pour**) accepte que Monsieur le Maire procède à la demande de subvention auprès de la **Communauté de Communes Anis Atlantique** pour les travaux de réfection de voirie du chemin de la Prée.

#### **X – Informations :**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de plusieurs dates à retenir :
  - \* samedi 6 juin 2020 : obsèques de M. Maxime **MORIN**. Monsieur le Maire précise que la cérémonie religieuse se déroulera de manière exceptionnelle à la salle polyvalente « La Passerelle », tout en respectant les mesures de lutte contre le COVID-19, afin de pouvoir accueillir la famille et ses proches le plus largement possible.
  - \* lundi 8 juin 2020 : commission « Gestion des outils informatiques, démocratie participative et développement économique local » à 18 h 30 en mairie. M. Aurélien MARTY informe le Conseil Municipal que le Ministère de l'Éducation Nationale propose le versement d'une subvention à 50 % dans le cadre de l'acquisition d'un label numérique qui permettrait d'accélérer le renouvellement du parc informatique des écoles. Le plafond de cette subvention est de 7 000 € par projet. Cette subvention n'est possible que pour année. La date limite de dépôt des candidatures est le lundi 15 juin 2020. Après avoir consulté les directrices des écoles sur leurs besoins, cela reviendrait à renouveler le parc informatique en une année.
  - \* mardi 9 juin 2020 : une cérémonie de remerciements est organisée à la salle des associations à 18 h pour les personnes qui ont participé à la confection de masques pendant près de 2 semaines. Cet atelier a été coordonné par M. Francis **GUÉRIN** qui ajoute que 2 500 masques ont été réalisés et seront à retirer en mairie dès la semaine prochaine. Tous les élus sont invités.
  - \* lundi 15 juin 2020 : commission « Finances » à 18 h en mairie pour définir le compte administratif 2019 et réfléchir sur les pistes du budget primitif 2020.
  - \* jeudi 18 juin 2020 : commission « Bâtiments communaux et valorisation énergétique » à 18 h, en mairie.
  - \* mercredi 24 juin 2020 : conseil municipal pour voter le budget : compte administratif et compte de gestion. Le budget prévisionnel sera voté après qu'une commission « Finances » se soit réunie pour définir les investissements à venir.
  - \* jeudi 25 juin 2020 : réunion sur l'aménagement du centre bourg à 18 h en mairie, avec les membres de la commission « Développement urbain, voirie et chemins communaux » ainsi que les cabinets **PERNET** et **A2I INFRA** afin de discuter des possibilités, des calendriers...
- M. Aurélien **MARTY** annonce au Conseil Municipal avoir profité du confinement pour travailler sur le déploiement d'outils informatiques grâce à des expérimentations gratuites. Le déploiement avec les agents administratifs s'est bien passé et lui a permis de faire de l'assistance personnalisée.
- Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal que l'Inspecteur d'académie a annoncé l'ouverture d'une nouvelle classe à « Sérigny » pour la prochaine rentrée scolaire 2020-2021. Cette ouverture est imposée et la commune doit s'adapter. Un travail de fond a été réalisé par Mesdames Béatrice **OLGIATI** et Caroline **SOULIÉ** qui sont en attente de réponse sur les transports. Mme Béatrice **OLGIATI** souligne que ceci est une belle opportunité pour les enfants grâce à des effectifs nettement réduits avec des classes à simple niveau. Une première annonce a été faite auprès des parents qui ont exprimés leurs inquiétudes quant au transfert des enfants entre l'école du bourg et celle de « Sérigny ». Un questionnaire vient de leur être envoyé aujourd'hui à propos de la mobilité : si un transport est mis en place l'utiliseront-ils ou non, ainsi que sur la cantine et la garderie. Ce document doit être retourné pour le mardi 16 juin 2020.

.../...

.../...

Monsieur Aurélien **MARTY** précise que cette nouvelle classe est intégrée dans la demande de renouvellement du matériel informatique.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etablissement Public Foncier (E.P.F) a préempté pour la commune pour un terrain de 4 500m<sup>2</sup>. L'échéance du passage au Tribunal contre les propriétaires arrive à terme. Une délibération doit être prise lors du prochain conseil municipal pour qu'une nouvelle convention puisse être signée. Une proposition sera faite sur la possibilité de préempter par l'E.P.F. sur des ventes de bâtiments et de terrains dans la globalité du centre bourg. Madame Karine **DUPRAZ** demande s'il y aura une incidence sur le PLUiH. Monsieur le Maire lui répond par la négative. Seul le zonage prioritaire (les emplacements réservés) sera concerné. Il s'agit d'un transfert de compétences du droit de préemption pour permettre une réflexion supplémentaire pour les années à venir.
- Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une flotte de camions a utilisé la route de la Brie pour le chantier de réfection de la voie ferrée, passant sur des ponts vieillissant, non prévus pour ce type de trafic. La discussion avec les chefs de chantier n'étant pas possible, Monsieur le Maire a pris un arrêté de circulation interdite sur ce secteur. Le chantier a donc été interrompu. Un huissier de justice est venu sur place pour réaliser un constat de la voirie. Il a été convenu par écrit avec les responsables de la S.N.C.F. qu'ils devront prendre à leurs charges les opérations de réparation en fin de chantier et qu'ils sont autorisés à emprunter la route de la Brie avec des véhicules à vide. De même, un calendrier précis de leurs interventions va leur être demandé pour ne pas empêcher le travail des agriculteurs.
- Monsieur Francis **GUÉRIN** annonce au Conseil Municipal avoir transmis aux associations communales un bilan sur le redémarrage ou non de leurs activités tout en respectant les gestes barrières pour lutter contre le COVID-19. Cette phase 2 autorise la reprise des activités sauf pour les associations de sports collectifs et de contact (foot, boxe, judo). Le problème de l'utilisation des sanitaires se pose, il faudra peut-être gérer au cas par cas. La fin de cette phase 2 est prévue le 21 juin 2020.  
Monsieur le Maire précise que tout le monde est en attente de cette reprise d'activité mais qu'elle sera peut-être plus facile pour septembre.

#### **XI – Questions diverses :**

- Pas de questions diverses

**8 délibérations** ont été prises (du n° 2020/11 au n° 2020/18)  
à l'issue de cette réunion.

.../...

.../...

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 25.**

**Ont signé au registre les membres présents.**

Sylvain <b>FAGOT</b>	<b>Maire</b>	
Dominique <b>ROBIGO</b>	<b>Adjointe</b>	
Jean-Marc <b>GAUTHEREAU</b>	<b>Adjoint</b>	
Béatrice <b>OLGIATI</b>	<b>Adjointe</b>	
Francis <b>GUÉRIN</b>	<b>Adjoint</b>	
Françoise <b>AUDIGEOS</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	
Gérard <b>PROUST</b>	<b>Conseiller Municipal délégué</b>	
Philippe <b>NÉRON</b>	<b>Conseiller Municipal délégué</b>	
Diane <b>DE BARROS</b>	<b>Conseillère Municipale déléguée</b>	
Martine <b>GIRAUD</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	
Caroline <b>SOULIÉ</b>	<b>Conseillère Municipale déléguée</b>	
Christophe <b>BOUCARD</b>	<b>Conseiller Municipal délégué</b>	
Christophe <b>VANWALLEGHEM</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Alexandra <b>GIAI-GIANETTO</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	
Frédéric <b>DEROCQ</b>	<b>Conseiller Municipal délégué</b>	
Aurélien <b>MARTY</b>	<b>Conseiller Municipal délégué</b>	
Aurélié <b>COUTANT</b>	<b>Conseillère Municipale déléguée / Secrétaire de séance</b>	
Patrice <b>QUERNET</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Karine <b>DUPRAZ</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	